Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
BP 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03 89 24.77.45

ROUGIER CONSEILS - SOGETUDE
64 rue Jacques Mugnier
BP 2077
68059 MULHOUSE CEDEX

V/REF :
N/REF : 82 B 75 / 2011-A-1792

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 26/05/2011,

P.V. d'assemblée du 30/12/2010

P.V. du conseil d'administration du 30/12/2010
- Nomination directeur général délégué et administrateur

Concernant la société

L.K. TOURS
Société anonyme
42 rue des Jardins
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1792 le 26/05/2011
R.C.S. COLMAR TI 323 471 276 (82 B 75)

Fait à COLMAR le 26/05/2011,

Le Greffier

cerf 202 0009 (1103) Berger-Levrault

L.K. TOURS
Société anonyme au capital de 45 000 Euros
Siège social : 68000 COLMAR - 42, rue des jardins
323 471 276 RCS COLMAR

82 B 75

TRIBUNAL D'INSTANCE
26 MAI 2011
GREFFE COLMAR

A 1792

Conseil d'administration du 30 décembre 2010

Extrait du procès-verbal de délibérations

Le 30 décembre 2010, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs se sont réunis en conseil, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Madame Marie-Anne KUNEGEL née UNTERFINGER, Présidente Directeur Général
- Monsieur Daniel KUNEGEL, Directeur Général Délégué - administrateur
- Monsieur Lucien KUNEGEL, administrateur
- Madame Michelle KUNEGEL, administrateur

Tous les administrateurs étant présents, le conseil peut en conséquence valablement délibérer.

Madame Marie-Anne KUNEGEL préside la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation par le conseil.

La Présidente rappelle que le conseil d'administration a été réuni en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Michelle KUNEGEL en qualité de Directeur Général Délégué

.....

- Formalités, pouvoirs

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Le conseil d'administration prend alors à l'unanimité les décisions suivantes :

1) Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter du 01 janvier 2011 :

- Madame Michelle KUNEGEL
demeurant 68000 COLMAR - 4, Vorderer Semmweg,

et ceci pour toute la durée du mandat de Directeur Général de Madame Marie-Anne KUNEGEL.

Au cas où, pour quelle que cause que ce soit, Madame Marie-Anne KUNEGEL viendrait à cesser lesdites fonctions de Directeur Général, Madame Michelle KUNEGEL cesserait ses fonctions de Directeur Général Délégué, le jour même de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Madame Michelle KUNEGEL disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Madame Michelle KUNEGEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

.....

4) Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les administrateurs, ainsi que par le nouveau Directeur Général Délégué, après lecture.

Madame Marie-Anne KUNEGEL

Monsieur Lucien KUNEGEL

Monsieur Daniel KUNEGEL

Madame Michelle KUNEGEL (*)

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué

(*) Signature sous la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué ».

L.K. TOURS
Société anonyme au capital de 45 000 Euros
Siège social : 68000 COLMAR - 42, rue des jardins
323 471 276 RCS COLMAR

TRIBUNAL D'INSTANCE
26 MAI 2011
SECR

Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2010

Procès-verbal de délibérations

Le 30 décembre 2010, à 19 heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Anne KUNEGEL, Président Directeur Général.

Sont scrutateurs de l'assemblée et acceptant cette fonction :

- Monsieur Daniel KUNEGEL
- Monsieur Lucien KUNEGEL

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire :

- Madame Michelle KUNEGEL

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent 3 000 actions sur les 3 000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L 225-115 et R 225-83 du Code de Commerce, et qu'elle énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande de la Présidente, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

La Présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Madame Michelle KUNEGEL en qualité d'administrateur de la société pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs

- Formalités, pouvoirs

Puis elle donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met alors successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide de nommer, à compter du 01 janvier 2011, en qualité d'administrateur de la société :

- Madame Michelle KUNEGEL
demeurant à 68000 COLMAR - 4, Vorderer Semmweg,

et ceci pour la durée restant à courir du mandat des autres administrateurs, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Michelle KUNEGEL déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

La Présidente
Madame Marie-Anne KUNEGEL

Les Scrutateurs
Monsieur Daniel KUNEGEL

Monsieur Lucien KUNEGEL

La Secrétaire
Madame Michelle KUNEGEL (*)

Bon pour acceptation du mandat d'administrateur

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du mandat d'administrateur »